



Procès-verbal du Conseil municipal

Du 22 juillet 2025 à 18 h 30

Mairie de Pompignan

Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 22 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Serge Semenoff, Guillaume Alba, Matthieu Baissade, Gilles Méjean et Mesdames Nadège Leblond, Amandine Lerond-Pluquet, Charlotte Martin.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Virginie Kusosky pouvoir à M. Serge Semenoff

M. Sébastien Crès pouvoir à Gilles Méjean

Absents : Mme Céline Durand, M. Bruno Durand, M. Florent Cuvillier, M. Daniel Teissonnière et M. Sébastien Crès

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 18 h 35

Date de convocation : 17 juillet 2025

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 10

Ordre du Jour :

- 1. Approbation du PV de la séance du 10 Juin 2025.**
- 2. Autorisation à M. le Maire de signer la convention de réseaux d'assainissement.**
- 3. Subvention APE.**
- 4. Subvention école.**
- 5. Subvention Comité des fêtes.**
- 6. Approbation des nouveaux statuts Territoire d'Énergie 30.**

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 10 juin 2025.

M. le Maire propose d'approuver le compte-rendu du 10 juin 2025.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 10 juin 2025, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Arrivée de M. Daniel Teissonnière à 18 h 40, nous sommes à présent 9 présents et 11 votants.

Point 2 : Autorisation à M. le Maire de signer la convention de réseaux d'assainissement.

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que la prochaine tranche des travaux sur le réseau d'assainissement est prévu courant de l'automne, avant cela la CEREG a finalise les conventions avec les différents propriétaires concernés par le passage de ce réseau d'assainissement.

Maintenant, il faut signer la convention et passer chez le notaire.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la convention de réseaux d'assainissement, après délibération, il a été voté à l'**Unanimité**.

Nombre de votant : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Point 3 : Subvention APE.

M. le Maire présente la subvention de l'APE, concernant un projet HIP HOP pour les enfants de l'école, celui-ci durera toute l'année scolaire en plusieurs ateliers.

M. le Maire propose une subvention de 400 €.

Mme Amandine Lerond-Pluquet propose un montant supérieur de 500 €, afin de montrer l'intérêt et le soutien de la municipalité aux enfants de l'école du village.

M. le Maire indique que L'APE ne s'investit pas assez dans l'organisation d'animations afin de percevoir plus de bénéfice pour leurs projets auprès des enfants. Il ne pense pas non plus que ce projet soit le plus adapté pour notre village.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

M. le Maire maintient donc la proposition de 400 € de subvention.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du projet de l'APE, après délibération, il décide à la **majorité**, une subvention de 400 €

Nombre de votant : 11

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme Amandine Lerond-Pluquet – Mme Charlotte Martin)

Point 4 : Subvention école.

M. le Maire indique que l'école demande une subvention en complément de l'APE pour le projet HIP HOP.

Il propose la somme de 400 €.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du projet de l'école, après délibération, il décide à la **majorité**, une subvention de 400 €

Nombre de votant : 11

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 2 (Mme Amandine Lerond-Pluquet – Mme Charlotte Martin)

Point 5 : Subvention Comité des fêtes.

M. le Maire indique que suite à la demande de subvention du comité des fêtes, il propose une subvention de 1 500 €.

Mme Leblond Nadège rappelle que la demande de subvention était de 2 000 €, car il n'y a pas qu'une animation, mais 2. En effet, le projet du comité est de faire revenir cette année « RICOUNE » le samedi et suite à la demande de la municipalité qui souhaite une pena, ils ont prévu celle-ci pour le dimanche. Cela fait donc 2 activités supplémentaires au programme de base.

Mme Amandine Lerond-Pluquet indique qu'en 2024, nous avons octroyé une subvention de 1 500 € et au vu de la demande particulière de la mairie concernant la pena, il lui paraît important de faire un geste supplémentaire pour cette subvention et propose 1 700 €.

M. le Maire propose alors une subvention de 1 600 €

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du projet de l'école, après délibération, il décide à **la majorité**, une subvention de 1 600 €

Nombre de votant : 11 Pour : 10 Contre : 0
Abstention : 1 (M. Daniel Teissonnière)

Point 6 : Approbation des nouveaux statuts Territoire d'Énergie 30.

M. le Maire présente les nouveaux statuts de Territoire d'Énergie 30.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

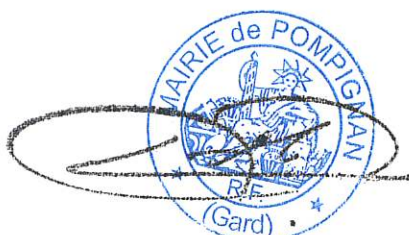
Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail des statuts de Territoire d'Énergie 30, après délibération, il a été voté à **l'Unanimité**.

Nombre de votant : 11 Pour : 11 Contre : 0
Abstention : 0

Fin du Conseil municipal à 18 h 58

Le Maire,



Michel Fougairolle

Le secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Nadège Leblond", is written over the text.

Nadège Leblond